

LANN VRVAN

COMMUNE DE SAINT-VRBAIN

VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026



A partir de 17h30

SALLE TY KREIS KER- ENTRÉE GRATUITE

Venez (re) découvrir les associations et vous inscrire aux nombreuses activités.

Accueil des nouveaux habitants



Si vous êtes nouveaux habitants sur la commune depuis l'été 2025, vous êtes conviés à une cérémonie de bienvenue,

le **vendredi 25 septembre** à partir de **18h30** à la mairie.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre conviviale, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie ou par courriel mairie@st-urbain.bzh avant le 18 septembre en précisant le nombre d'adultes et d'enfants de moins de 18 ans.

Juillet-Août 2026 - n°312



Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Julien POUPON, vendredi 5 juin 2026.

S. Pouliquen et D.Longchamp, excusés, ont donné procuration à A.Le Roux et S.Gorin.

I/ SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Maire rappelle que la commune aide les associations de manière financière mais aussi par la mise à disposition de matériels et de prêts gracieux des salles et équipements municipaux. Les subventions sont votées à l'unanimité pour un montant de 10 590 €.

Elles seront réparties ainsi : Accueil Solidarité Saint-Urbain, 100 € ; Tous ensemble, 350 € plus 100 € exceptionnels ; Animation école, 2 000 € ; Association de chasse, 150 € ; Bibliothèque Les Mille Feuilles et Livre échange, 3 000 € ; Breizh Cani'Tude, 100 € ; Comité d'animation, 700 € ; Entente sportive de la Mignonne, 1 700 € ; Fleur du Mékong, 150 € ; Le P'tit Ciné, 400 € ; Spered Yoga, 100 € ;

Tennis de table, 500 € ; Trévarn Social Club, 150 € plus 100 € exceptionnels ; ATY Dirinon loisirs, 400 € ; Elorn Handball, 270 € ; Réflexes Académie Dirinon, 80 € ; Pêche et Protection en Milieu aquatique, 80 € ; Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Ti ar Vro Landerne-Daoulaz, 50 € ; Jardin d'éveil, 50 €.

II/ LES TARIFS PERISCOLAIRES

Jeannine LE GALL, adjointe aux finances, rappelle que l'inflation a augmenté de 2,5 % depuis juillet 2024. Les tarifs communaux, eux, n'ont pas évolué depuis 2023. Ils seront les suivants pour les services périscolaires à compter du 1er septembre 2026 : garderie (heure), 2,35 € ; goûter garderie, 0,80 € ; garderie (heure) pour le troisième enfant, 1,20 € ; pénalités garderie, 5 €. Le droit de place à la cantine est abaissé à 0,50 €.

III DELEGATION À L'ÉLECTION SÉNATORIALE

La commune a voté à l'unanimité pour les 5 grands électeurs (Stéphane Troprès, Jeannine Le

Gall, Yvan Brishoual, Perrine Le Méhauté et Gwenaél Kerneïs) qui voteront le 27 septembre pour élire les sénateurs du Finistère.

IV EN BREF

- L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à un versement de redevances : les prix sont ainsi fixés à 49,11 € par kilomètre et par artère en souterrain, 65,49 € par kilomètre et par artère en aérien, 32,74 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine, notamment)

Le conseil crée 5 commissions consultatives :

- Finances et administration générale;
- Urbanisme, Travaux et Mobilités;
- Environnement, Transition écologique et Cadre de vie
- Education, Jeunesse et Vie associative;
- Solidarités, Santé et Action sociale

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.
Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site internet*

VISITE DES QUARTIERS DE KERGOAT ET DE LA RÉSIDENCE DES PRIMEVÈRES



Julien Poupon, Le Maire, accompagné d'élus se sont rendus dans le quartier de Kergoat puis à la résidence des Primevères.

Ces temps d'échange de proximité sont essentiels pour mieux comprendre les attentes des habitant-es, répondre à leurs interrogations et partager les projets en cours. Ce dernier remercie sincèrement les participantes et participants pour la qualité des discussions et leur implication dans la vie de notre commune.

DIVAGATION



Il est rappelé aux propriétaires d'animaux, que la divagation est dangereuse et par conséquent interdite

Plusieurs promeneurs, apeurés par des chiens ont alerté la commune.

Merci d'avance.

Après six mois d'expertises et d'échanges entre les différents intervenants, les compagnies d'assurance se sont accordées sur les responsabilités liées à l'incendie survenu sur les chantiers de la bibliothèque et de la salle multi-activités.

Les investigations ont conclu qu'un feu couvant provoqué lors d'une opération d'étanchéité à la flamme était à l'origine du sinistre. Cet événement avait entraîné la fermeture de la bibliothèque ainsi qu'un important ralentissement du chantier de la salle multi-activités, dont la livraison était initialement prévue à la mi-mai.

Depuis le 26 juin, l'ensemble des travaux a pu reprendre.

À la bibliothèque, une phase de déconstruction des parties endommagées est actuellement en cours. La fin des travaux est désormais prévue pour le mois d'octobre. En 2027, pour la salle multi-activités.

Le coût total des dommages est estimé à 152 000 € TTC pour la bibliothèque et à près de 50 000 € TTC pour la salle multi-activités. L'intégralité des dépenses sera prise en charge par les assurances, sans incidence financière pour la commune.

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles et les usagers de la bibliothèque pour leur patience et leur compréhension. Afin de compenser cette fermeture prolongée, tous les abonnements en cours au moment du sinistre sont prolongés d'une année.

Nous avons hâte de retrouver notre bibliothèque rénovée.



PERSONNES VULNÉRABLES

La commune dispose d'un registre destiné à porter assistance aux personnes vulnérables en cas de risques exceptionnels. Ce dispositif entre dans l'article L 116-3 du code de l'action familiale et des familles. Le but de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, sur demande du préfet. L'inscription sur ce registre favorise l'organisation des moyens de transport adaptés aux personnes à mobilité réduite en cas de risque majeur nécessitant une évacuation de la population. Elle permet également de mettre en place les actions de prévention dans le cadre du plan Canicule.

Qui peut s'inscrire au registre nominatif des personnes vulnérables ?

Sont potentiellement concernées étant entendu que l'inscription est volontaire :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
 - Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et privées de ressources suffisantes
- les personnes adultes handicapées

Comment s'inscrire au registre ?

Pour une première inscription, il faut remplir la fiche d'inscription que vous pouvez trouver sur le site internet ou à la mairie. Le consentement pour figurer sur cette liste est obligatoire.

Pour tout renseignement : mairie@st-urbain.bzh ou 02 98 25 03 04



PRÉFET DU FINISTÈRE

ALERTE SÉCHERESSE

Les faibles cumuls de pluie des derniers mois aggravés par les épisodes de canicule et les fortes chaleurs annoncées, entraînent une baisse rapide des cours d'eau et des nappes phréatiques. Dans ce contexte, et afin de préserver durablement l'alimentation en eau potable ainsi que les milieux aquatiques, le préfet du Finistère a décidé de **placer l'ensemble du département en état d'«alerte» sécheresse.**

Les principales restrictions d'eau temporaires qui s'appliquent sont pour les usages suivants :

- Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, véhicules dont les bateaux ; la vidange et le remplissage des piscines familiales et collectives privées ;
- L'arrosage des jardins, des espaces verts et des terrains de sport entre 8h et 20h
- L'irrigation agricole de 10h à 20h

Chacun est appelé à faire preuve de responsabilité et de civisme en respectant ces mesures, afin de préserver la ressource en eau et de garantir ses usages prioritaires tout au long de la période estivale.

Décès :

La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de...

- Aline KERNEIS décédée le 21 mai 2026
- Daniel BARBERO décédé le 06 juin 2026

INFORMATION MUNICIPALE

**Horaires d'été Mairie**

Cet été, du **4 juillet jusqu'au 26 août inclus**, la mairie sera fermée les mercredis et samedis matin.

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h45-12h, 13h30-17h30

Vendredi : 8h45-12h

Mutuelle communale

Pour rappel, en 2021, la commune de Saint-Urbain a signé une convention pour une mutuelle communale avec AXA et Groupama. Pour Groupama, vous pouvez vous déplacer à l'agence de Landerneau pour avoir un devis ou les contactez au 02 98 85 73 73.

Questionnaire Enfance Jeunesse

SCAN ME

Dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir des modes d'accueil sur le territoire, ce questionnaire Enfance Jeunesse vise à mieux comprendre vos besoins, vos attentes et vos choix en matière de garde d'enfants. Nous vous remercions pour votre participation, anonyme, qui ne prendra que quelques instants.

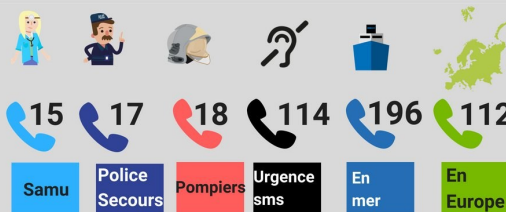
Recherche bénévoles aide aux devoirs

L'équipe d'aide aux devoirs de l'école de Saint-Urbain est en recherche de bénévoles pour la rentrée prochaine. L'aide aux devoirs a lieu tous les jeudis soir de 17h15 à 18h15 à l'école. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour aider les élèves en difficultés, contactez directement la mairie. Une réunion des bénévoles se tiendra le **jeudi 17 septembre à 17h15** à la mairie.

Élagage des haies en bordure des voies communales : un geste essentiel pour la sécurité de tous

Afin de garantir la sécurité des usagers et de préserver la qualité de notre cadre de vie, la commune rappelle aux propriétaires et occupants de terrains bordant les voies communales qu'ils sont tenus d'entretenir leurs haies, arbres et arbustes. Les végétaux ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni gêner la circulation des piétons, des cyclistes, des automobilistes ou des engins agricoles. Ils ne doivent pas non plus masquer les panneaux de signalisation, les feux tricolores ou réduire la visibilité aux intersections. Nous invitons les riverains à procéder aux travaux nécessaires et nous remercions l'ensemble des habitants pour leur vigilance et leur contribution à la sécurité et à l'embellissement de notre commune.

URGENCE : QUI APPELER ?



NUMÉROS UTILES

- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin 02 98 25 02 37
- Kiné 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier 02 98 25 07 21
- Pôle social 02 98 25 84 23 (SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale 02 98 85 95 57
- RPE 02 98 25 87 26
- Taxi (Mme KERNEIS) ... 06 99 44 56 66
- Taxi (M. BOISNE) 06 71 91 67 02
- Florence Coiffure 02 98 25 01 39
- Le Baroc'h 02 98 25 00 00
- Eau du Ponant 02 29 00 78 78

Tél Mairie **02 98 25 03 04**
 Courriel mairie@st-urbain.bzh
 Site www.saint-urbain.com
 Facebook [Communedesainturbain29](https://www.facebook.com/Communedesainturbain29)
 Newsletter <https://us9.campaign-archive.com/?u=a1d93185deddc3ddfccee3c4d&id=82005ecced>

HORAIRES MAIRIE.

Lundi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
 Mardi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
 Mercredi : 10h00 -12h00 (sauf vacances scolaires)
 Jeudi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30
 Vendredi : 08h45 -12h00
 Samedi : 08h45 -12h00

CALENDRIER DE COLLECTE



Déchets ménagers

Mercredi 15 juillet
 Mercredi 29 juillet
 Mercredi 12 août
 Mercredi 26 août

Recyclables

Mercredi 22 juillet
 Mercredi 5 août
 Mercredi 19 août
 Mercredi 2 septembre

Le prochain bulletin paraîtra en septembre
 Veuillez déposer vos annonces à la mairie
 pour le 25 août dernier délai. Merci.

Il y a des violences, il y a des solutions :

Urgences

Appeler la police au **17**
Envoyer un message par téléphone au **114**
Appeler pour un hébergement d'urgence au **115**

Ecoute et informations

Téléphoner au **3919**
Téléphoner au **01 40 47 06 06**

Il est important d'en parler à une personne de confiance.
Exemple : ma famille, mes amis, des professionnels.



Finistère
CIDFF 29 - Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles

5 rue Cronstadt, 29200 Brest - 02 98 44 97 47

Femmes solidaires à Landerneau

Contact : femmes.solidaires.landerneau@mailo.com



Violentomètre

Se défendre contre les violences

Parler est important – Ce que je dis est vrai



Le violentomètre aide à savoir si une relation est respectueuse et sans danger.

C'est quoi le respect ?

Le respect, c'est accepter les autres.

C'est écouter les envies et les choix sans forcer.

Quand on me propose quelque chose :

- Il faut attendre ma réponse.
- Je peux prendre le temps de répondre.
- Si je ne dis pas oui, c'est non.
- J'ai le droit de changer d'avis.

C'est quoi la violence ?

La violence c'est faire du mal par la parole, par les gestes, par les comportements.

- La violence est interdite.
- La violence a des conséquences sur la santé.
- La violence peut faire mal au corps, rendre triste ou stresser.

Violentomètre

Je veux savoir si ma relation est respectueuse et sans danger

Mettre une croix X

Si une phrase cochée est en **vert**, tout va bien.

Si une phrase cochée est en **orange**, il faut dire stop et faire attention.

Si une phrase cochée est en **rouge**, la relation est dangereuse.

Ma relation se passe bien quand la personne



Respecte mes choix et mes envies Par exemple : si je décide de me couper les cheveux	☐
Accepte mes amis et ma famille	☐
A confiance en moi	☐
Est contente quand je suis heureux Par exemple : est content quand je gagne un jeu	☐
Me demande mon accord pour faire des choses ensemble Par exemple : choisir ensemble l'émission à la télévision	☐

Attention !

Il y a de la violence, je dis stop

J'ai le droit de dire stop, d'en parler, de demander de l'aide quand la personne



Je suis en danger, il est urgent d'être protégé et de me protéger quand la personne

Se moque de moi Par exemple : trouve mes idées nulles	☐
Me fait du chantage si je ne veux pas faire quelque chose Par exemple : menace de prendre mes affaires	☐
Est très jalouse Par exemple : vérifie mes messages, mes appels, mes mails	☐
Décide à ma place Par exemple : m'interdit de sortir avec mes amis	☐
Vérifie mes sorties, mes vêtements et mon maquillage	☐
Me demande beaucoup de lui envoyer des photos de moi nue	☐
M'empêche de voir mes amis et ma famille	☐
Me force à regarder des films pornographiques	☐
Parle mal de moi	☐
Me critique sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)	☐
Se met en colère Par exemple : casse des objets et m'insulte	☐
Me fait des menaces Par exemple : menace de se tuer	☐
Me pousse, me secoue et me frappe	☐
Me touche les seins, les fesses ou le sexe sans mon accord	☐
Me force à avoir des relations sexuelles sans mon accord	☐
Me menace avec une arme	☐

Mignoned Ar Forn Créac'h Balbé

Nous vous informons de la création de l'association « **Mignoned Ar Forn Créac'h Balbé** » sur la commune de Saint Urbain.

L'association a pour objet de :

- * Faire connaître le four à pain, élément du patrimoine ancestral
- * Raviver et transmettre la coutume traditionnelle de la cuisson du pain dans le four
- * Récupérer le bois de chauffage
- * Entretenir le four, le fournil et les accessoires
- * Organiser des moments conviviaux autour de la cuisson de pains, pizzas, far...
- * Permettre aux associations de St Urbain de bénéficier du four à pain pour leurs événements.

Pour mémoire et transmission : la construction du four est probablement liée à celle du manoir qui a été construit en 1860 par Pierre de Parcevaux. En tant que four collectif, il devait être mis à la disposition des quatre fermes Ti Rhu, Créac'h Balbé Huella, Créac'h Balbé Creis, Créac'h Balbé Izella, qui, à l'époque composaient le village. Pendant la guerre 39/45 les habitants de Créac'h Balbé Creis et Créac'h Balbé Izella le remirent en fonctionnement. Le pétrin dans le fournil en est la trace.



En 2010 le propriétaire, Fanch Dantec ses enfants entreprennent de le restaurer en s'appuyant sur des artisans locaux.

Rentrée 2026 : deux dates à retenir, ouvertes à toutes et tous, sur inscription et participation financière. Le samedi 19 septembre et le samedi 5 décembre.

Vous souhaitez participer ? Vous pouvez adhérer à l'association pour les soutenir (cotisation à 5€) et/ou simplement être présent.e.s.

Contact : mignoned-ar-forn@outlook.fr

Naturvan



Le dimanche 27 septembre aura lieu la quinzième édition du trail de la Mignonne qui sera qualificatif pour le championnat de France 2027 de trail court FFA sur la distance des 32 km. 3 autres épreuves au programme: un trail de 16km, un trail de 8km et une randonnée «Terre de running» 10,5km. Restauration sur place.

L'association Naturvan organisatrice de l'évènement aura besoin de bien-sûr de forces vives sur le parcours, alors n'hésitez pas à rejoindre la joyeuse équipe de bénévoles ! Tous les musiciens sont aussi les bienvenus pour mettre de l'ambiance tout au long du parcours, réconfort des coureurs et animation des spectateurs.

Sports et bien-être

A la rentrée de septembre, l'association Sports et bien-être d'Anita Jegou propose un cours de **Gym Douce** et **Equilibre** le mardi soir à 17h00 ainsi qu'un cours de **Pilates** le mardi soir à 18h05 ou 19h15.

Réservation sur HelloAsso



Bibliothèque Les Mille Feuilles



Après la reprise des travaux, la bibliothèque Les Mille Feuilles réouvre à partir du **8 juillet**.

Les horaires de cet été sont les suivants :

- * Mercredi : 10h-12h
- * Vendredi : 16h30-18h
- * Samedi : 10h-12h